



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 17879

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'attractivité de certains emplois au sein des armées. Concurrencées par le secteur civil, les armées rencontrent des difficultés à recruter et fidéliser des personnels qualifiés dans certaines spécialités. Il en va ainsi de tous les métiers liés aux systèmes d'information et de communication. Aussi, il lui demande de préciser les pénuries constatées par armée au 31 décembre 2012 des spécialistes des systèmes d'information et de communication et les mesures prises pour combler les déficits.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense rencontre certaines difficultés de recrutement et de fidélisation dans les métiers liés aux systèmes d'information et de communication (SIC), en particulier dans la filière « sécurité des systèmes d'information et de communication » (SSI) au sein de laquelle les besoins en personnel augmentent en raison notamment du développement de la cyberdéfense. Le ministère de la défense reste néanmoins attractif, comme en témoigne le nombre des candidatures enregistré à l'occasion des concours récemment organisés pour le recrutement d'ingénieurs ou de techniciens d'études et de fabrications (15 candidats pour un poste d'IEF ou de TSEF en 2014, 25 en 2015, et 15 en 2016). Au regard des contrats d'objectifs 2016, le taux de réalisation du besoin RH SIC concernant le personnel militaire s'élève respectivement à 99,11 %, 94,65 % et 96,75 % pour l'armée de terre, la marine nationale et l'armée de l'air. Afin de satisfaire les besoins constatés dans le domaine des SIC, et notamment dans celui de la cybersécurité, les armées ont adopté plusieurs mesures : - le recrutement de sous-officiers ainsi que d'officiers de carrière et sous contrat spécialistes dans la filière professionnelle de la cybersécurité ; - la formation d'officiers de carrière dans les secteurs de la cyberprotection et de la cyberdéfense pour leur permettre d'obtenir un diplôme technique ; - la réorientation de militaires provenant de diverses filières de la famille professionnelle des SIC vers une formation spécialisée de 2ème niveau en cybersécurité. S'agissant du personnel civil, le recrutement d'agents dans le domaine SIC se heurte essentiellement à un obstacle d'ordre économique, en raison principalement de la concurrence importante du secteur privé. Il est envisagé de permettre le recrutement de contractuels de haut niveau à des salaires compétitifs, afin de pourvoir certains postes nécessitant des compétences rares et particulièrement recherchées. Enfin, un suivi régulier et conjoint de ces problématiques a été mis en œuvre par la direction des ressources humaines du ministère de la défense et par la direction générale des systèmes d'information et de communication, dans le cadre des comités RH qui réunissent tous les employeurs et gestionnaires concernés. La mise en place du référentiel des emplois dans les systèmes d'information des ressources humaines (SIRH), dès 2017, permettra de disposer d'éléments détaillés et de conduire des actions locales et personnalisées pour améliorer encore davantage le recrutement et la fidélisation des personnels intervenant dans les métiers liés aux systèmes d'information et de communication.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17879

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1448

Réponse publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 1046